

REGLEMENT INTERIEUR CHAMPIONNAT NORD EST BMX

Article 1 :

Le présent règlement intérieur a pour but la gestion des épreuves du Championnat Nord Est BMX

Article 2 : - cotisations

Cotisation pour les comités régionaux : 250€

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le comité directeur. Pour 2017, elle est fixée à 50 € pour les clubs non organisateurs et à 150€ pour les clubs organisateurs, montant validé par l'assemblée générale sur proposition du comité directeur.

Le versement de la cotisation doit être effectué par virement ou chèque à l'ordre de l'association et effectué au plus tard le 31 décembre pour l'année suivante. Toute cotisation versée est définitivement acquise.

L'admission d'un club membre passe par l'acquittement du montant annuel de la cotisation. Pour avoir la qualité de membre, la notion d'arbitre actif et de personnel d'arrivée, ainsi que leur participation sur les différentes épreuves organisées est souhaitable, afin de faire valoir la qualité de membre. La non-adhésion à l'association issue de l'exclusion, la démission ou la radiation, interdit toute organisation d'une épreuve dans le cadre du Championnat Nord-Est BMX, et entraîne que les membres du club ne peuvent en aucun cas prendre part aux épreuves du CNE.

Selon les conditions d'engagements, les pilotes des comités régionaux extérieurs au Championnat Nord-Est BMX sont autorisés à participer aux épreuves Championnat Nord-Est BMX selon les conditions de l'article 4.

Article 3 : - organisation

L'association a pour objet la gestion des épreuves du Championnat Nord-Est BMX. Pour organiser, les clubs devront avoir adhéré à l'association et être à jour de la cotisation.

Les manches du Championnat Nord-Est BMX seront décomposées selon la base suivante :

4 manches en Bourgogne/Franche-Comté

3 manches en Grand Est

-

La finale du Championnat Nord-Est BMX sera attribuée chaque année à une région différente par le Comité.

Si une manche est vacante au calendrier, le comité directeur peut au vu des clubs candidats, attribuer exceptionnellement la manche à un autre club.

Toutes les épreuves comptant pour le CNE seront disputées sous le règlement national de Fédération Française de Cyclisme.

Article 4 : tarification des épreuves et des droits d'engagements.

La tarification, outre les dispositions liées à l'article 2, le montant des droits d'organisations est gérée par le comité régional recevant l'épreuve.

L'organisateur doit obligatoirement être en règle auprès de son comité régional pour les dispositions relatives à l'organisation d'une épreuve.

Le montant des droits d'engagement suite à l'assemblée générale de 2014 2016 est le suivant :

- Benjamins et moins 7.00 € 8.00€
- Minime et plus 9.00 € 10.00€
- Cruiser et 20" 11.00 € 12.00€
- Majoration* + 5 € 6.00€
- Engagement sur place et/ou retard : engagement de la catégorie x 2

La pénalité reviendra à l'association

*La notion de majoration d'engagement est liée à un pilote hors Championnat Nord-Est BMX, suivant l'article 2 du présent règlement.

Article 5 : - logistique CNE

Sur l'ensemble de la saison du CNE, l'association aura à sa charge :

- La gestion du calendrier
- La gestion des engagements
- La gestion du secrétariat et des classements
- La gestion de l'arbitrage
- La vidéo d'arrivée sur les épreuves
- La gestion des récompenses du classement général final du CNE
- Le bon déroulement de l'épreuve
- Timing des épreuves

Toute demande de club pour organiser une manche du Championnat Nord-Est BMX sera soumise pour validation au comité directeur de l'association.

Article 6 : - validité du règlement intérieur

Le présent règlement a été validé en Assemblée Générale le 24 novembre 2013. Sa validité est permanente.

Pour la première saison d'activité, le comité directeur a l'aval de l'assemblée générale pour modifier les statuts ou le règlement intérieur si cela se révèle nécessaire et après en avoir informé les membres

Le présent règlement peut être amené à évoluer. Toutefois, en cas de modification, il sera obligatoirement soumis au vote de l'assemblée générale par le comité directeur.